

TRAIT d'union

Bulletin d'information sur le projet de fusion Blonay - St-Légier-La Chiésaz

EDITO

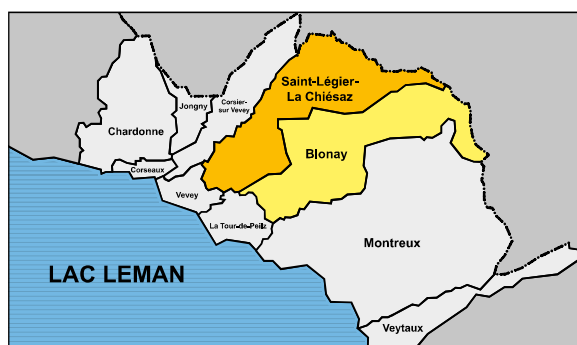
C'est 2 X OUI !

Le 21 janvier dernier, les conseils communaux de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz ont largement accepté le préavis sur la convention de fusion. La décision finale de fusionner ou non appartient maintenant aux citoyens et citoyennes des deux communes qui seront appelés à se prononcer en votation populaire le 17 mai 2020, lors d'un référendum obligatoire.

En passant la rampe des deux corps délibérants, le projet de fusion vient ainsi de franchir une nouvelle étape décisive. Avec respectivement 90% et 65% de oui, les conseils de St-Légier-La Chiésaz et de Blonay ont largement approuvé la convention de fusion qui leur était proposée.

Les avis ne sont bien sûr pas unanimes ! Pour que chacune et chacun puisse déterminer son vote de façon renseignée, un débat citoyen est nécessaire. La population aura ainsi l'occasion d'exprimer ses inquiétudes, son soutien ou ses attentes sur des projets qu'une fusion pourrait rendre possible.

Que vous soyez convaincus, sceptiques, enthousiastes, dubitatifs ou carrément opposés, nous vous invitons à participer à ces rencontres qui auront lieu avant la votation.



De 65% à 90% de oui

Blonay : 38 oui, 18 non, 3 abstentions

St-Légier-La Chiésaz : 53 oui, 6 non



Débats citoyens

Judi 2 avril 2020 : 19 heures - Blonay - Aula de Bahyse (GUPB)

Mardi 7 avril 2020 : 19 heures - St-Légier-La Chiésaz - Grande salle - Le Grammont

D'ici là, merci de nous faire part des questions et thèmes que vous souhaitez que nous abordions lors de ces séances:
contact@traitdunion-fusion.ch

Le projet de fusion en continu sur www.traitdunion-fusion.ch

La population aura bien le dernier mot

Réunis simultanément, mais séparément, les deux corps délibérants ont donc approuvé la convention de fusion. Après un vote à bulletin secret, les élus ont donc clairement donné leur aval au préavis de convention de fusion qui leur était soumis.

Il est un peu plus de 22h lorsque les résultats tombent : un double oui et un signal fort des deux conseils.

Pour Dominique Martin, syndic de Blonay, « ce résultat positif est un signal fort donné par les deux conseils. Le dernier mot appartient maintenant aux citoyennes et citoyens de nos deux villages. »

Pour Alain Bovay, syndic de St-Légier-La Chiésaz, « ce résultat est conforme aux attentes et reflète certainement la volonté de notre population. Dans l'enquête effectuée auprès d'un échantillon de la population, par MIS Trend en avril 2013, 60% des habitants de St-Légier-La Chiésaz interrogés étaient favorables à un rapprochement ou une fusion avec Blonay. La soirée du 21 janvier restera une étape historique pour notre village et, désormais, c'est la population qui pourra se prononcer, ce qui a toujours été notre volonté. »

Au cours d'une bonne heure de délibérations, partisans et opposants ont fait valoir leurs arguments dans un climat respectueux et apaisé. Une bonne dizaine d'élus ont ainsi souhaité s'exprimer dans chaque commune.

Des arguments pour et contre

Parmi les arguments exprimés en faveur d'une fusion : un découpage institutionnel qui correspondra mieux à la réalité et au mode de vie de la population, un poids plus important dans les négociations avec la région et le canton ou une entité plus forte pour développer les projets du futur. Plusieurs conseillers se sont accordés pour dire qu'il était important que la décision finale de fusionner, ou non, appartienne aux citoyens.

Parmi les opposants, plusieurs intervenants ont regretté un manque de vision et d'ambition du projet qu'ils qualifient de purement administratif. Ils auraient également souhaité que la population soit associée à la réflexion de manière participative.

Certains municipaux ont rappelé que la convention de fusion n'est pas un programme de législature. C'est un document exigé par la loi vaudoise sur la fusion des communes qui fixe un cadre permettant à la nouvelle commune de fonctionner dès le premier jour de son existence. Elle doit être la plus respectueuse possible des pouvoirs des futures autorités qui doivent pouvoir bénéficier d'une souplesse et d'une marge de manœuvre suffisantes pour assurer la mise en œuvre de la fusion et, partant, de la nouvelle commune de Blonay - Saint-Légier.

Voir à ce propos un aperçu de certaines déclarations entendues le 21 janvier dernier (voir encadré ci-contre)

Une convention qui constitue un engagement fort

La convention de fusion n'en représente pas moins un engagement fort qui crée les conditions cadres favorisant le développement de projets de société. Une fusion permettrait également d'accélérer la réalisation de certains projets qu'il est plus facile de faire avancer à un qu'à deux ! Grâce à ce véritable « contrat de confiance », la future commune a déjà un nom, un blason, un mode de fonctionnement et d'élection de ses autorités, un dispositif réglementaire ou encore un taux d'imposition. Par ailleurs, le personnel en fonction au jour de la fusion sera transféré à la nouvelle commune aux conditions en vigueur au moment de la fusion.

Aujourd'hui, rien n'est joué et la parole est désormais donnée aux habitants qui pourront nous faire part de leurs idées de projets à développer dans le futur, avant même le scrutin du 17 mai.



Quelques échos des conseils du 21 janvier...

« La minorité verte qui s'oppose à la fusion attend un projet qui aille dans le sens de ses idées. Le projet de convention n'est pas un programme politique. Il appartiendra aux nouvelles autorités de nous présenter leur vision d'avenir »

« Je regrette l'absence de vision face aux défis qui nous attendent »

« Nous sommes deux moitiés d'une même entité. Il faut que les limites administratives collent à une vraie communauté. Osons le changement »

« Au début j'avais des doutes, aujourd'hui, même si la fusion n'est pas une évidence, je trouve que le projet est bien ficelé et que nous disposerons d'une entité forte pour développer les projets du futur. Il convient d'associer la minorité pour créer une vision qui rassemble »

« Le plus important est la volonté de vivre ensemble. Les futurs mariés sont prêts, en tant que parents de cette union, soutenons-les ! Grâce à la fusion, notre poids décisionnel sera plus grand. Vive la nouvelle commune ! »

« Quel est l'intérêt d'une fusion pour la population ? »

« La vraie question qui se pose aujourd'hui est de savoir si nous voulons regrouper nos forces autour d'un projet de fusion qui réponde de manière durable aux enjeux auxquels nos communes sont confrontées »

« La fusion est une occasion unique de dépoussiérer certains règlements »

« Ce qui nous dérange, c'est la marche d'approche choisie pendant 5 ans, et le manque d'engagement des municipalités »

« Il faut donner la parole à la population ! »

« Nos autorités sont victimes de la fusionnisme ambiante et de la pression de l'Etat sur les communes à ce sujet »

« Tout ce processus a été mené avec beaucoup de rigueur. Je ne vois aucun obstacle à la fusion mais au contraire une multitude de petits avantages »

« Beaucoup de mariages se termine par un divorce. Je crains qu'une fusion nous éloigne au lieu de nous rapprocher »

« La population doit pouvoir se prononcer sur son futur »

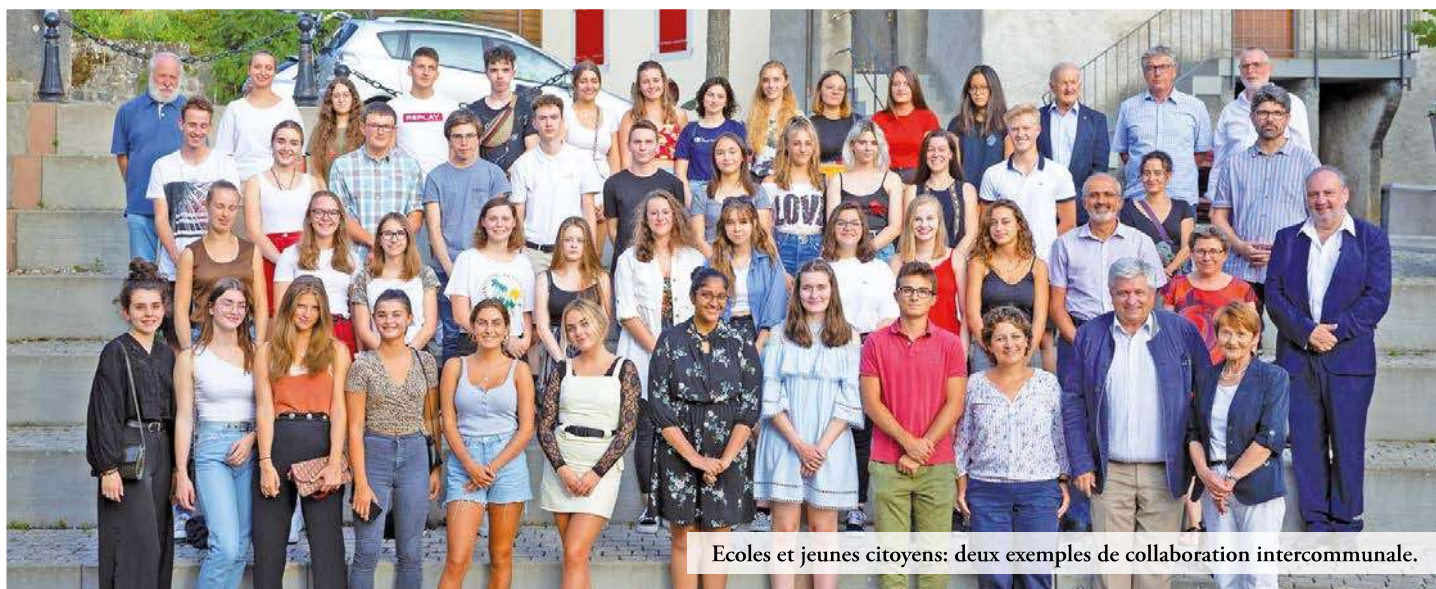
Qu'en est-il des opposants à la fusion ?

Une préoccupation a été soulevée : que des opposants de dernière minute fassent basculer le résultat du scrutin. Nous vivons en démocratie, il est possible de ne pas être favorable à cette fusion. Cela dit, il serait dommage de refuser le projet en raison d'inquiétudes infondées. « Nous pouvons comprendre les personnes qui sont contre, tient à préciser Alain Bovay, syndic de St-Légier-La Chiésaz. Elles ont le droit de ne pas être d'accord, mais nous aimerions qu'elles nous disent pourquoi, afin que nous puissions les entendre et engager une discussion constructive avec elles. Notre objectif est que chacun vote ce qu'il souhaite, mais qu'il sache pourquoi il le vote. »

A ce propos, les colonnes des prochaines pages consacrées au projet de fusion des numéros 50 et 51 de COMM'une info seront ouvertes aux arguments de comités pour ou contre le projet de fusion, pour autant qu'ils émanent de groupes constitués.



Laurent de Senarclens



Ecoles et jeunes citoyens: deux exemples de collaboration intercommunale.

Interviews croisées



Le sourire d'une championne qui a marqué l'histoire du ski suisse, à la fois par son talent et sa modestie.

Erika Reymond-Hess, St-Légier-La Chiésaz

Si Blonay était un jour de fête, lequel serait-il ?

Pas seulement une mais... toutes les fêtes de Blonay !

Quel surnom ont les habitants de Blonay ?

Les tire-troncs.

Un ou des lieux à Blonay où vous vous rendez volontiers ?

Au Pomodoro rosso, un restaurant italien toujours bon et accueillant, à la Maison Picson, pour des séances et des rencontres (l'Erika Hess Open ou le ski club) et dans divers commerces où j'ai mes habitudes et où j'aime bien faire mes courses.

Etes-vous active dans une société locale ou êtes-vous engagée dans votre commune à un autre titre ?

J'ai participé activement au grand rassemblement des St-Léger, en 2017, qui réunissait plus de 70 localités de Belgique, de France et de Suisse toutes nées du vénéré saint ; j'ai représenté la commune de St-Légier-La Chiésaz comme active ou comme coach pendant 10 ans aux « Grand Prix des Villes Sportives » et, pendant des années, le FC St-Légier pouvait compter sur moi pour la décoration des tables et... le rangement du lendemain.

Comme épouse du président du conseil communal, j'essaie d'être à la hauteur ! J'ai aussi eu le grand honneur de porter le drapeau de St-Légier-La Chiésaz à la Fête des vigneron de 1999.

Pourquoi avez-vous choisi de vivre dans cette belle région ?

Le hasard a très bien fait les choses. Nous étions venus avec ma famille à St-Légier-La Chiésaz en 1993 pour rester 4 ou 5 ans. Mais la région est tellement belle et nous avons fait tant de belles rencontres que nous y sommes restés. Il fait bon vivre ici.

Si la fusion entre Blonay et St-Légier-La Chiésaz devait aboutir, quel message aimeriez-vous faire passer aux autorités ?

Choisir le meilleur syndic et veiller à une bonne harmonisation des constructions afin de préserver l'authenticité de nos deux villages.

Pierre de Blonay

Quel surnom ont les habitants de St-Légier-La Chiésaz ?

A ma connaissance on appelle affectueusement les habitants de St-Légier-La Chiésaz les 'tiolus', ces petits moineaux, prisonniers de leurs cages qui cherchent à s'échapper et à retrouver leur vol ... si léger ... (St-Légier).

Un lieu à St-Légier-La Chiésaz où vous vous rendez volontiers ?

Ma famille et moi nous rendons toujours avec plaisir et émotion à l'église de La Chiésaz bâtie sur les terres de nos ancêtres.

Comment voyez-vous le développement de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz ?

Les deux villages de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz se sont déjà bien développés ces vingt dernières années et continueront certainement leur développement au cours des années à venir grâce à leur situation géographique et économique, à leur climat, à la sagesse de leur population et à leur histoire à travers les siècles.

Domicilié à Genève, quel lien gardez-vous avec Blonay ?

Ma famille et moi restons très attachés à Blonay, notre lieu d'origine. Nous passons chaque année une partie de l'été au Château, propriété de la Fondation du Château de Blonay dont je suis le Président depuis bientôt quarante ans. J'ai, d'une part le privilège de pouvoir loger au Château à ma guise et, d'autre part, la charge de m'occuper de son entretien, secondé par mon épouse et par les membres du Conseil de Fondation. Plus tard, quand je n'en n'aurai plus la force, mon fils prendra ma place avec le même respect et le même amour. A part cela, j'entretiens des relations fort agréables avec les autorités des deux villages de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz qui me le rendent bien.

Si la fusion entre Blonay et St-Légier-La Chiésaz devait aboutir, quel message aimeriez-vous faire passer aux autorités ?

La fusion des deux villages de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz, ces deux anciennes seigneuries amies, doit se faire et doit réussir dans un esprit de compréhension mutuelle et d'amour pour son prochain. Cette fusion à venir, que je souhaite vivement, devra servir de modèle de fraternité et de respect de la nature.

Et, ne l'oublions pas ... l'union fait la force.



Le dynamique président de la Fondation du château éponyme qui domine le Léman depuis le XIIe siècle et raconte l'aventure de l'une des plus anciennes familles du canton de Vaud.